




Informations de base	
2016/2121(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 3/2016: sécurité des institutions Subject 8.40 Institutions de l'Union 8.70.56 Budget 2016	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		FERNANDES José Manuel (PPE) DEPREZ Gérard (ALDE)	11/07/2016 11/07/2016
			Rapporteur(e) fictif/fictive GEIER Jens (S&D) KÖLMEL Bernd (ECR) NÍ RIADA Liadh (GUE /NGL) TARAND Indrek (Verts /ALE) MARAGALL Ernest (Verts /ALE) ZANNI Marco (EFDD) ŻÓŁTEK Stanisław (ENF)	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN		3488	2016-10-11
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		GEORGIEVA Kristalina	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé

30/06/2016	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2016)0310 	Résumé
28/09/2016	Vote en commission		
11/10/2016	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	12600/2016	Résumé
11/10/2016	Adoption du projet du budget par le Conseil		
17/10/2016	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0295/2016	Résumé
24/10/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/10/2016	Décision du Parlement	T8-0401/2016	Résumé
25/10/2016	Résultat du vote au parlement		
26/10/2016	Fin de la procédure au Parlement		
16/12/2016	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2121(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/06982

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE589.108	07/09/2016	
Amendements déposés en commission		PE589.237	13/09/2016	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0295/2016	17/10/2016	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0401/2016	25/10/2016	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget		12600/2016	11/10/2016	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission		COM(2016)0310 	30/06/2016	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2016/2210 JO L 343 16.12.2016, p. 0001	Résumé

Budget rectificatif 3/2016: sécurité des institutions

2016/2121(BUD) - 17/10/2016 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport conjoint de José Manuel FERNANDES (PPE, PT) (Section III – Commission) et de Gérard DEPRez (ALDE, BE) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2016 de l'Union européenne pour l'exercice 2016: sécurité des institutions.

Les députés rappellent les récents attentats terroristes qui ont poussé les institutions de l'Union à revoir leurs besoins en matière de sécurité et à recenser les besoins de ressources supplémentaires dès 2016. Ainsi le projet de budget rectificatif n° 3/2016 propose de **relever d'un montant total de 15,8 millions EUR le budget** consacré à la sécurité des écoles européennes, du Parlement européen, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes européenne, du Comité économique et social européen, du Comité des régions et du Service européen pour l'action extérieure.

En particulier, le projet de budget rectificatif n° 3/2016 vise à créer 35 postes permanents supplémentaires pour le recrutement de **nouveaux agents de sécurité au Parlement européen**. Ces postes devraient être maintenus dans le budget 2017 et exemptés de l'objectif de 5% de réduction des effectifs, car ils correspondent à une nouvelle activité.

Dans la foulée, les députés prennent acte du projet de budget rectificatif n° 3/2016 tel que présenté par la Commission et appellent le Parlement européen à approuver telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2016.

Budget rectificatif 3/2016: sécurité des institutions

2016/2121(BUD) - 30/06/2016 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif n° 3 au budget 2016, portant sur la sécurité des institutions

CONTENU : à la suite des attentats de Paris de novembre 2015 et de ceux de mars 2016 à Bruxelles, toutes les institutions ont analysé leurs besoins de sécurité à court et à moyen terme.

Le projet de budget pour 2017 intègre des éléments supplémentaires relatifs à la sécurité de la quasi-totalité des institutions. Dans certains cas, la nécessité d'accélérer le renforcement des mesures et des installations de sécurité impose toutefois de disposer de **ressources supplémentaires dès 2016**.

Le projet de budget rectificatif (PBR) n° 3 pour l'exercice 2016 répond à cet objectif et propose de renforcer le budget de la sécurité pour un total de 15,8 millions EUR, ventilés comme suit:

- Écoles européennes : 3,5 millions EUR (financement de gardes et d'instruments de surveillance),
- Parlement européen : **200.000 EUR** (financement de 35 emplois supplémentaires pour le recrutement de nouveaux agents de sécurité afin de fournir une protection armée des points stratégiques à l'intérieur des bâtiments du Parlement européen, sur les 3 sites occupés par l'institution),
- Commission européenne : 5 millions EUR pour la sécurisation des immeubles et des personnes de même que pour les institutions suivantes :
 - Cour de justice : 1,8 million EUR,
 - Cour des comptes européenne : 2,1 millions EUR,
 - Comité économique et social européen : 400.000 EUR,
 - Comité des régions : 300.000 EUR,
 - Service européen pour l'action extérieure : 2,5 millions EUR.

Il en résulte une augmentation des dépenses non dissociées dans le budget 2016 pour la rubrique 5 (Administration).

Il est cependant proposé de redéployer les crédits de paiement nécessaires de la ligne opérationnelle d'ITER dans la rubrique 1a pour éviter toute incidence sur le niveau global des paiements.

En effet, à la fin de 2015, le poste budgétaire 32 05 01 02 d'ITER a reçu un montant de recettes affectées qui correspond au solde du résultat de l'exercice 2014 de l'entreprise commune européenne pour ITER — *Fusion for Energy*. Comme ces crédits sont disponibles, un montant équivalent en crédits de paiement frais peut être redéployé ailleurs dans le budget 2016.

Étant donné que les besoins du présent PBR pour la rubrique 5 portent sur des crédits non dissociés, le montant des crédits de paiement nécessaires doit correspondre aux engagements. La Commission propose donc de compenser l'augmentation de 15,8 millions EUR en crédits de paiements dans la rubrique 5 par une diminution du même montant du poste budgétaire 32 05 01 02 dans la rubrique 1a.

Budget rectificatif 3/2016: sécurité des institutions

2016/2121(BUD) - 25/10/2016 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 511 voix pour, 120 voix contre et 65 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2016 de l'Union européenne pour l'exercice 2016: sécurité des institutions.

Le Parlement rappelle les récents attentats terroristes qui ont poussé les institutions de l'Union à revoir leurs besoins en matière de sécurité et à recenser les besoins de ressources supplémentaires dès 2016. Ainsi le projet de budget rectificatif n° 3/2016 propose de **relever d'un montant total de 15,8 millions EUR le budget** consacré à la sécurité des écoles européennes, du Parlement européen, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes européenne, du Comité économique et social européen, du Comité des régions et du Service européen pour l'action extérieure.

En particulier, le projet de budget rectificatif n° 3/2016 vise à créer 35 postes permanents supplémentaires pour le recrutement de **nouveaux agents de sécurité au Parlement européen**. Ces postes devraient être maintenus dans le budget 2017 et exemptés de l'objectif de 5% de réduction des effectifs, car ils correspondent à une nouvelle activité.

Prenant acte du projet de budget rectificatif n° 3/2016 tel que présenté par la Commission, le Parlement européen approuve telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2016 et charge son Président d'en constater l'adoption définitive.

Budget rectificatif 3/2016: sécurité des institutions

2016/2121(BUD) - 25/10/2016 - Acte final

OBJECTIF : adoption du budget rectificatif n° 3 au budget 2016, portant sur la sécurité des institutions.

ACTE NON LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2016/2210 du budget rectificatif n° 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2016.

CONTENU : le présent budget rectificatif 3/2016 vise à intégrer dans le budget 2017 des moyens supplémentaires pour renforcer la sécurité des institutions européennes, en particulier sous forme de renforcement des **ressources humaines**.

Le budget rectificatif (PBR) n° 3 pour l'exercice 2016 prévoit à cet effet un renforcement budgétaire de **15,8 millions EUR**, ventilés entre les principales institutions européennes et les Écoles européennes.

Les crédits de paiements correspondants seront redéployés à partir de la ligne budgétaire opérationnelle ITER (item 32 05 01 02) sous la sous-rubrique 1a du budget.

Budget rectificatif 3/2016: sécurité des institutions

2016/2121(BUD) - 11/10/2016 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 30 juin 2016, la Commission européenne a soumis au Conseil un projet de budget rectificatif n° 3 au budget 2016, portant sur la sécurité des institutions et des écoles européennes. Le montant correspondant demandé était de 15,8 millions EUR.

Ce budget rectificatif incluait également l'établissement d'un plan spécifique de sécurité pour le Parlement européen comprenant 35 postes additionnels (1 poste AD 5 et 34 postes AST.SC de niveau 1) en vue du recrutement d'agents de sécurité.

Le budget rectificatif consiste en un **accroissement des dépenses de la rubrique 5** (Administration) du budget 2016. Les crédits de paiements correspondants seront redéployés à partir de la ligne budgétaire opérationnelle ITER (item 32 05 01 02) sous la sous-rubrique 1a du budget.

La modification relative à l'établissement du plan du Parlement européen se monte à 200.000 EUR et est incluse dans le montant total mentionné ci-avant.

Le 11 octobre 2016, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif 3/2016 tel qu'il est présenté à l'annexe technique de sa position sur le projet de budget ([se reporter à l'annexe technique correspondante](#)).